

Décision

Générale

colonial

Décision n° 621 du 27 mai 1963 :

n° 621

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 mai 1963

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1963

Date du numéro
31 mai 1963

TEXTE INTÉGRAL

M. Moussa Roble Awale, reporter-photographe au Service de l'Information, est autorisé à effectuer des heures supplémentaires dans la limite fixée par l'arrêté n° 1372 du 12 novembre 1953 susvisé et exclusivement pour les besoins du Service de l'Information.